

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Rapporteur : Isabelle Drancy

Comme chaque année, il est nécessaire de revaloriser l'ensemble des tarifs municipaux pour prendre en compte, non seulement l'inflation mais aussi l'évolution des activités de la Ville et sa répercussion sur les différentes redevances et taxes demandées à l'usager en contrepartie du service rendu.

Par délibération du 5 mai 2014, le conseil municipal a donné délégation au maire pour la fixation :

- des tarifs des droits de voirie et de stationnement sur le domaine public (à l'exclusion des tarifs relatifs aux marchés d'approvisionnement et de stationnement de véhicules sur la voirie ou en parc de stationnement) et ce, quelque soit le montant des droits perçus.
- des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à l'exclusion des services publics à caractère familial, social et éducatif et du cimetière, quel que soit le montant perçu.

1. Evolution tarifaire – dispositions générales

De manière générale, il est proposé de revaloriser les tarifs à hauteur de 1,1 %, sauf pour les prestations suivantes dont les tarifs qui resteraient inchangés :

- la pause méridienne dans les écoles,
- les classes transplantées, séjours de vacances (6-17 ans) et mini-séjours en période de vacances scolaires (4-12 ans), mais avec une harmonisation des planchers et plafonds avec ceux des séjours et mini-séjours,
- les tarifs de la bibliothèque (qui ont été réduits en 2017),
- les tarifs de la salle de musculation.

Après avis de la commission consultative des marchés d'approvisionnement, il est proposé de revaloriser les tarifs des marchés d'approvisionnement de 1,1 %.

2. Modalités tarifaires relatives aux prestations proposées aux familles

La création d'un tarif de garderie supplémentaire du mercredi entre 11h30 et 12h30 en cas de non inscription préalable est proposée.

S'agissant des sports, un tarif est proposé pour la participation à une marche nordique à l'occasion du cross et une tarification étudiante est proposée pour un certain nombre de courses.

3. Création de tarifs incitatifs

S'agissant du cinéma Trianon le tarif forfaitaire valable pour 3 films, au minimum, est proposé :

- dans le cadre de la nuit du cinéma jeunesse à 7,50 euros,
- dans le cadre de tout festival à 12,00 euros la journée.

Un tarif préférentiel est proposé pour le Printemps du Cinéma.

4. Tarification du stationnement

Il est rappelé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier, le stationnement payant sur voirie ne relèvera plus d'un régime de police, mais prendra la forme d'une redevance d'occupation du domaine public.

Le tableau ci-joint reprend les tarifs adoptés le 30 juin 2017 et le 5 octobre 2017.

5. Tarification du cimetière

Il est proposé d'instaurer une taxe inhumation et d'exhumations ainsi qu'un tarif de convois.

La taxe des inhumations et d'exhumations serait fixée à 70 euros et le tarif des convois à 40 euros. Ces tarifs seraient applicables pour les concessions et les columbariums.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer les taux des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme indiqué dans le document annexé.